

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE-VOZELLE  
du mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30 (Salle de la mairie)**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 heures.

**Présents :**

Maire : Michel Marien.

Adjoints : Daniel Auxière, Jean-Pierre Bettiga, Simone Beauvoir, Philippe Mondet.

Conseillers : Catherine Bouchot David, Marie-Hélène Bourdier, Morgane Laulin, Jacques Parmentier, Marc Rélot, Hervé Ramin, Aline Tabardin-Goigoux, Hervé Ramin, Jocelyn Toton.

**Absent excusé :** Frédéric Touzain.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre Bettiga.

**Ordre du jour :**

**Point 1 :** Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Point 2 :** Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente Pierre Bathiat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- particuliers domiciliés à Espinasse-Vozelle 220 € (tarif forfaitaire week-end, du vendredi soir au dimanche) et 300 € pour 3 jours,

- particuliers et associations hors commune 350 € (tarif forfaitaire week-end, du vendredi soir au dimanche) et 480 € pour 3 jours.

Il sera exigé, lors de la réservation, une caution de 770 €, pour prévenir la détérioration des bâtiments ou du matériel, et une caution indépendante de 150 € pour le nettoyage, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Un état des lieux contradictoire sera établi à la prise et la remise des clés.

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

**Point 3 :** Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les tarifs des concessions au cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

**Concessions trentenaires :**

Simple 150 euros

Double 300 euros

**Concessions cinquantenaires :**

Simple 240 euros

Double 450 euros

**Cellules columbarium :**

Trentenaires 360 euros

Cinquantenaires 510 euros

Le produit des concessions sera réparti pour les 2/3 à la commune et 1/3 au C.C.A.S.

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

**Point 4 :** Monsieur le Maire expose la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du personnel de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations. Ceci concerne les emplois permanents à temps complet, ainsi qu'un emploi permanent à temps non complet non titulaire.

Le Conseil municipal adopte le nouveau tableau des effectifs du personnel à l'unanimité.

**Point 5 :** Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents de la collectivité remplissant les conditions pour être nommés à un grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Il convient de fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade, et il propose que, pour notre collectivité, ce taux soit fixé à 100 % pour la totalité des grades.  
Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 6 :** Monsieur le Maire explique ce qu'est le FICT (Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale) et rappelle le contenu de la loi qui autorise notamment les établissements publics de coopération intercommunale à percevoir tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur les zones d'activités économiques communautaires.

Le FICT garantit la continuité de l'aide de VVA aux communes dans un contexte de préparation d'un pacte fiscal et financier, lequel rend nécessaire la redéfinition du cadre de soutien de la communauté d'agglomération aux investissements portés par les communes. Il est essentiel que ce futur dispositif, basé sur l'équité et la solidarité territoriales, soit mis en œuvre par des critères lisibles, objectifs et peu nombreux. Le dispositif 2015 du FICT est prolongé selon les mêmes modalités que celui d'origine voté en avril 2013. La nouveauté est qu'il permet de cumuler le montant annuel de l'aide en une ou plusieurs fois sur la période 2015-2020 incluses.

Parmi les projets retenus lors de la séance du 2 décembre 2021 du conseil communautaire, figure le projet d'aménagement du cimetière

Le conseil communautaire ayant arrêté les principes, les montants, le règlement administratif et financier du FICT, il est désormais nécessaire que le conseil municipal délibère sur :

- le plan de financement global et le calendrier prévisionnel de l'opération retenue au titre du FICT lors de la séance du 2 décembre 2021 du conseil communautaire de VVA,
- l'acceptation des modalités du dispositif, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la période à laquelle est attribuée le FICT,
- l'autorisation donnée au Maire pour signer le contrat FICT.

Le plan de financement global du projet d'aménagement du cimetière est le suivant :

Coût prévisionnel : 2 580,00 € HT dont 50 % pris en charge par Vichy Communauté au titre du FICT et 50 % par la commune en autofinancement.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant : mars 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet, d'approuver le plan de financement du projet d'aménagement du cimetière, d'accepter les modalités du dispositif FICT 2015-2020, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la période à laquelle est attribuée le FICT, et de l'autoriser à signer le contrat FICT avec Vichy Communauté.  
Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

**Point 7 :** Monsieur le Maire propose d'informer le SDIS 03 de la volonté de la commune d'Espinasse-Vozelle de conserver son centre d'intervention et de donner un accord de principe pour l'étude de construction d'une nouvelle caserne.  
Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 8 :** Monsieur le Maire propose d'accepter le contrat pour la maintenance des pompes à chaleur du projet séniors, transmis par l'entreprise Porsenna, pour un montant de 589.70 € hors taxes.  
Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 5 :** Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents de la collectivité remplissant les conditions pour être nommés à un grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Il convient de fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade, et il propose que, pour notre collectivité, ce taux soit fixé à 100 % pour la totalité des grades.  
Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 6 :** Monsieur le Maire explique ce qu'est le FICT (**F**onds **I**ntercommunal de **C**ohésion **T**erritoriale) et rappelle le contenu de la loi qui autorise notamment les établissements publics de coopération intercommunale à percevoir tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur les zones d'activités économiques communautaires.

Le FICT garantit la continuité de l'aide de VVA aux communes dans un contexte de préparation d'un pacte fiscal et financier, lequel rend nécessaire la redéfinition du cadre de soutien de la communauté d'agglomération aux investissements portés par les communes. Il est essentiel que ce futur dispositif, basé sur l'équité et la solidarité territoriales, soit mis en œuvre par des critères lisibles, objectifs et peu nombreux. Le dispositif 2015 du FICT est prolongé selon les mêmes modalités que celui d'origine voté en avril 2013. La nouveauté est qu'il permet de cumuler le montant annuel de l'aide en une ou plusieurs fois sur la période 2015-2020 incluses.

Parmi les projets retenus lors de la séance du 2 décembre 2021 du conseil communautaire, figure le projet d'aménagement du cimetière

Le conseil communautaire ayant arrêté les principes, les montants, le règlement administratif et financier du FICT, il est désormais nécessaire que le conseil municipal délibère sur :

- le plan de financement global et le calendrier prévisionnel de l'opération retenue au titre du FICT lors de la séance du 2 décembre 2021 du conseil communautaire de VVA,
- l'acceptation des modalités du dispositif, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la période à laquelle est attribuée le FICT,
- l'autorisation donnée au Maire pour signer le contrat FICT.

Le plan de financement global du projet d'aménagement du cimetière est le suivant :

Coût prévisionnel : 2 580,00 € HT dont 50 % pris en charge par Vichy Communauté au titre du FICT et 50 % par la commune en autofinancement.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant : mars 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet, d'approuver le plan de financement du projet d'aménagement du cimetière, d'accepter les modalités du dispositif FICT 2015-2020, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la période à laquelle est attribuée le FICT, et de l'autoriser à signer le contrat FICT avec Vichy Communauté.  
Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

**Point 7 :** Monsieur le Maire propose d'informer le SDIS 03 de la volonté de la commune d'Espinasse-Vozelle de conserver son centre d'intervention et de donner un accord de principe pour l'étude de construction d'une nouvelle caserne.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 8 :** Monsieur le Maire propose d'accepter le contrat pour la maintenance des pompes à chaleur du projet séniors, transmis par l'entreprise Porsenna, pour un montant de 589.70 € hors taxes.  
Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.



### **Point 9 : Questions et informations diverses**

- Monsieur Bettiga, adjoint chargé des finances, présente la situation actuelle des deux principaux projets d'investissement de la commune, la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire, et la réfection complète de la route de Vendat et du quartier des Loubières. Les appels d'offres des travaux ont donné des résultats moins favorables que prévu en raison des difficultés économiques mondiales liées à la crise du Covid, ce qui nécessitera certainement de bien cibler les possibilités de financement et d'être particulièrement vigilants et rigoureux dans le suivi des chantiers. Dans l'attente des résultats budgétaires de l'année écoulée qui montreront le niveau des reports excédentaires, en investissement comme en fonctionnement, la situation des projets appelle donc à une attention particulière. Il s'engage à présenter périodiquement une information financière précise au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.
- Monsieur le Maire indique que la première réunion de chantier pour la nouvelle école aura lieu le 6 janvier 2022. Quant au chantier des Loubières, l'enfouissement des réseaux se passe dans les délais, conformément aux prévisions, et sans problème particulier.
- Il informe le Conseil de la date retenue pour la présentation des vœux de la municipalité, le 28 janvier prochain, à la salle des fêtes, si la pandémie le permet...
- Monsieur le Maire et Philippe Mondet, adjoint, présentent un rapide bilan de la randonnée de Noël à Espinasse le 19 décembre dernier, qui a attiré environ 180 participants. Ce fut une belle réussite, qui encourage à recommencer... Ils remercient encore tous les bénévoles, les pompiers, les sportifs, les élus...etc. qui ont donné beaucoup de leur temps et un gros engagement pour la préparation et la réalisation de cette belle manifestation.
- Monsieur le Maire donne plusieurs informations sur divers achats ou installations en cours : nouvelles décorations de Noël au centre bourg, achat de 2 vidéoprojecteurs (un en salle de réunion de la mairie et un en salle polyvalente), installation de 2 nouvelles caméras de surveillance, remise en état de l'installation de chauffage de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

